

INFO-PARENTS

Année scolaire 2020-2021
Numéro 11

8 janvier 2021



6365, 1^{re} Avenue
Montréal (Québec), H1Y 3A9
514 596-5022 | stmarc@csgdm.qc.ca
st-marc.csgdm.gouv.qc.ca

DANS CE NUMÉRO

1. Mot de la direction
2. Port du couvre-visage
3. Service de garde
4. Cas positifs ou élève en isolement
5. Journée pédagogique du 18 janvier
6. Inscriptions pour 2021-2022
7. Bulletin



Mot de la direction

Par Sylvain Cléroux, Annie Maltais... et Martin Malo

Bonne nouvelle! Nous reprenons nos activités régulières! Nous sommes très heureux de pouvoir accueillir vos enfants dès lundi. Par contre, quelques éléments importants doivent être portés à votre attention. Nous vous remercions de votre collaboration et de votre soutien.

2. Port du couvre-visage

Dès le retour en classe, le port du couvre-visage sera étendu. En effet, les élèves de 5^e et 6^e années devront porter leur couvre-visage en tout temps, même en classe et au service de garde (sauf pendant les repas et dans la cour d'école).

Pour les élèves de la 1^{re} à la 4^e année, le port du couvre-visage sera obligatoire dans les déplacements et dans tous les lieux communs (sauf la cour d'école). Nous vous rappelons que le couvre-visage doit être fourni par les parents pour les écoles primaires. Les élèves du préscolaire ne sont pas visés par cette obligation.

Au service de garde, tous les élèves du primaire devront porter un couvre-visage le matin et après 17h, lorsqu'il nous est plus difficile de garder les élèves en bulle-classe.

3. Service de garde

Le service de garde demeurera ouvert pour tous les élèves inscrits. Par contre, nous vous demandons de limiter la fréquentation de votre enfant lorsque c'est possible. Ainsi, si vous le souhaitez, vous pourrez modifier la période de fréquentation de votre enfant sans le préavis de deux semaines prévu dans notre réglementation. Vous n'avez qu'à envoyer un courriel à l'école ou à laisser un message dans la boîte vocale du service de garde.

4. Cas positifs et élèves en isolement

Nous souhaitons vous rappeler de ne pas envoyer votre enfant à l'école s'il **présente un ou des symptômes (dès leur apparition)** ou s'il est visé par une **consigne d'isolement** pour une des raisons suivantes :

- Il a reçu un résultat de test positif
- Il est en attente d'un test ou d'un résultat de test
- Il a été en contact avec un cas confirmé
- Il est de retour de voyage
- Il présente un ou des symptômes

Si votre enfant a reçu une consigne d'isolement, il est donc important d'aviser l'école le plus rapidement possible. Veuillez noter qu'il n'est plus nécessaire d'attendre 24 heures après l'apparition de symptômes pour aller passer un test de dépistage.

Dès la reprise, nous reprendrons la procédure habituelle de gestion des cas de COVID, ce qui signifie que certaines classes pourraient basculer en mode virtuel si un cas positif est déclaré dans un groupe. Fidèles à notre habitude, tous les parents et les membres du personnel seront avisés sans exception et dans les meilleurs délais.

5. Journée pédagogique du 18 janvier

Pour la journée pédagogique du 18 janvier, le service de garde sera ouvert comme prévu pour les élèves qui s'y étaient inscrits avant le congé des fêtes. Si vous aviez inscrit votre enfant et que vous souhaitez le retirer de cette journée, veuillez aviser l'équipe du service de garde le plus rapidement possible svp.

6. Rappel! Inscriptions pour 2021-2022

Si vous habitez sur le territoire de l'école et que vous souhaitez inscrire un nouvel élève pour l'année scolaire 2021-2022 (préscolaire et primaire), vous pourrez inscrire votre enfant du 13 au 29 janvier 2021. **Pour procéder à l'inscription, nous vous demandons de communiquer avec nous par courriel ou par téléphone au 514 596-5022, afin que nous vous fixions un rendez-vous.**

Les rendez-vous seront donnés entre 8h15 et 11h30 le matin et entre 13h et 15h30 l'après-midi. Le lundi 25 janvier, la période de rendez-vous de l'après-midi se poursuivra jusqu'à 19h.

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à consulter [notre site web](#) et [celui du CSSDM](#).

7. Bulletin

Comme annoncé aujourd'hui par le ministre de l'Éducation, le premier bulletin qui devait être produit le 22 janvier sera envoyé au plus tard le 5 février. Aussi, la pondération du 1^{er} bulletin sera revue de façon à ce qu'il ait une importance moins grande sur le résultat final. Le ministre n'a pas encore indiqué quelle sera cette nouvelle pondération.

Aussi, tous les examens du ministère prévu en 4^e et 6^e année sont annulés pour cette année.

L'équipe de l'école Saint-Marc vous remercie de votre collaboration et vous souhaite un bon retour en classe.